

BULLETIN JOLY SOCIÉTÉS

ACTUALITÉ DU DROIT DES SOCIÉTÉS

À LA UNE

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

**Pacte d'actionnaires : clause de sortie conjointe
et article 145 du Code de procédure civile** → PAGE 11

Arnaud REYGROBELLET

SOCIÉTÉS DE PERSONNES ET AUTRES GROUPEMENTS

**Responsabilité encourue en cas de révocation
du cogérant de SARL** → PAGE 20

Bruno DONDERO

DOCTRINE

**Des apports rémunérés par des valeurs mobilières
donnant accès au capital ?** → PAGE 37

Hervé LE NABASQUE

Prendre le droit de la RSE au sérieux → PAGE 41

Morgane TIREL

Direction scientifique

Hervé LE NABASQUE,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Comité scientifique

Jean-François BARBIERI,
professeur au CDA (université Toulouse 1 Capitole)
et au CREOP (université de Limoges)

Alain COURET,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Jean-Jacques DAIGRE,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Reinhard DAMMANN,
avocat au barreau de Paris

Bruno DONDERO,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Paul LE CANNU,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Dominique LEDOUBLE,
expert financier

Hervé LE NABASQUE,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Daniel LEPeltier,
docteur en droit

François-Xavier LUCAS,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)
ancien directeur scientifique

Catherine MAISON BLANCHE,
senior consultant, Allen & Overy LLP

Hugues MATHEZ,
avocat associé, cabinet White & Case

Didier PORACCHIA,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Arnaud REYGROBELLET,
professeur à l'université Paris Nanterre

Xavier VAMPARYS,
directeur juridique corporate, CNP Assurances

Daniel VILLEY,
avocat associé, cabinet Villey Girard Grolleaud AARPI

Comité de rédaction

Droit commun

Paul LE CANNU,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Didier PORACCHIA,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Hugo BARBIER,
professeur à Aix-Marseille université

Edmond SCHLUMBERGER,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Sociétés par actions

Hervé LE NABASQUE,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Antoine GAUDEMET,
professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Sociétés de personnes et autres groupements

François-Xavier LUCAS,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)
ancien directeur scientifique

Philippe DUPICHOT,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Caroline COUPET,
professeure à l'université Paris-Panthéon-Assas

Audit et contrôle des comptes

Jean-François BARBIERI,
professeur au CDA (université Toulouse 1 Capitole)
et au CREOP (université de Limoges)

Fusions acquisitions

Bruno DONDERO,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Restructuration des sociétés en difficulté

Eva MOUIAL-BASSILANA,
professeure à l'université Nice Sophia Antipolis

Irina PARACHKÉVOVA-RACINE,
professeure à l'université Nice Sophia Antipolis

Le Bulletin Joly Sociétés peut désormais être cité de la façon suivante : BJS nov. 2021, n° BJS200o7.
Le numéro de type BJS200o7 est un numéro d'identifiant unique permettant de retrouver directement
l'article via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Revue éditée par Lextenso

1, Parvis de La Défense – 92044 Paris – La Défense (CEDEX)

P-DG, Directeur de la publication Bruno VERGÉ

Directrice générale déléguée Emmanuelle FILIBERTI

Rédactrice en chef Audrey FAUSSURIER (audrey.faussurier@lextenso.fr)

Rédactrice Perrine SCHOLER (perrine.scholer@lextenso.fr)

Dépôt légal : à parution • N° CPPAP : 0427 T 82874 • ISSN 1285-0888

Imprimé par Chirat • 744, rue de Sainte-Colombe - 42540 Saint-Just-la-Pendue

sur des papiers produits en France et en Allemagne ;

100% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre pour un exemplaire : 287 g éq. CO₂

Abonnement : Tél. 01 40 93 40 40 • abonnements@lextenso.fr

Abonnement France 2022 : 435 € HT - Abonnement étranger 2022 : 478,50 €

Prix au numéro France : 48 € HT - Prix au numéro étranger : 53 €

Toute reproduction, même partielle, est interdite, sauf exceptions prévues par la loi



SOMMAIRE

DROIT COMMUN

- BJS20110 • **Incidence de la dissociation des qualités d'associé et de caution d'une dette sociale** 4
Jean-François BARBIÈRI – Cass. com., 6 juill. 2022, n° 20-17279, F-B
- BJS20117 • **Indépendance de la consultation sur les orientations stratégiques et des consultations ponctuelles** 6
Gilles AUZERO – Cass. soc., 21 sept. 2022, n° 20-23660, BR
- BJS201j3 • **Une possible réparation du préjudice moral d'affection de la personne morale** 8
Renaud SALOMON – Cass. crim., 8 juin 2022, n° 21-84493, F-D

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

- BJS20119 • **Pacte d'actionnaires : clause de sortie conjointe et article 145 du Code de procédure civile** 11
Arnaud REYGROBELLET – CA Paris, 1-2, 30 juin 2022, n° 21/22399
- BJS201i9 • **Abus de biens sociaux, présentation de comptes infidèles et constitution de partie civile** 14
Renaud SALOMON – Cass. crim., 9 juin 2022, n° 21-82545, F-D
- BJS201k9 • **L'annulation d'un appel public à l'épargne irrégulier** 16
Arnaud REYGROBELLET – CA Versailles, 13^e ch., 14 juin 2022, n° 21/05865

SOCIÉTÉS DE PERSONNES ET AUTRES GROUPEMENTS

- BJS20118 • **Responsabilité encourue en cas de révocation du cogérant de SARL** 20
Bruno DONDERO – CA Douai, 2-1, 8 sept. 2022, n° 20/04530
- BJS201k7 • **Prescription de l'action *ut singuli* et dissolution de SARL pour mésentente entre concubins** 22
Laurence CAMENSULI-FEULLARD – CA Montpellier, ch. com., 28 juin 2022, n° 20/01217
- BJS201k0 • **Refus de transmission d'une QPC sur l'irrecevabilité de l'action *ut singuli* dans le cadre associatif** 24
Jean-Christophe PAGNUCCO – Cass. 3^e civ., 7 juill. 2022, n° 22-10447, FS-B

FUSIONS ACQUISITIONS

- BJS201j0 • **Saisie conservatoire dans le sillage de la contestation d'une fusion** 28
Bruno DONDERO – CA Toulouse, 3^e ch., 30 juin 2022, n° 21/04121
- BJS201k3 • **Fusion contestée : mainlevée de la saisie conservatoire** 30
Bruno DONDERO – CA Toulouse, 3^e ch., 30 juin 2022, n° 21/04093

RESTRUCTURATION DES SOCIÉTÉS EN DIFFICULTÉ

- BJS20115 • **Dirigeant social non exemplaire mais exemplarité des sanctions : nouvelle illustration** 32
Thierry FAVARIO – CA Paris, 5-9, 8 sept. 2022, n° 21/15070

BJS201k4 • Responsabilité pour insuffisance d'actif et interdiction de gérer	34
Sébastien JAMBORT – CA Nîmes, 4 ^e ch. com., 29 juin 2022, n° 21/04575	

DOCTRINE

BJS201m2 • Des apports rémunérés par des valeurs mobilières donnant accès au capital ?	37
Hervé LE NABASQUE	
BJS201m1 • Prendre le droit de la RSE au sérieux	41
Morgane TIREL	